

DIRECTEUR DE PRODUCTION



Département
PRODUCTION

Définition générale

Le **directeur de production** est une sorte de chef de chantier qui veille à ce que le tournage se déroule de manière conforme au devis. Il procède à l'embauche du personnel technique selon les paramètres budgétaires que lui a transmis le producteur délégué ou le producteur et lui fait rapport régulièrement sur l'évolution de la dépense pour les postes budgétaires sous sa supervision.

Sur des productions à gros budget, il relève du producteur délégué, mais sur les productions plus modestes, il relèvera directement du producteur.

Ses tâches

Voici un sommaire des tâches qui lui incombent :

- Évaluer, après lecture du scénario, le coût de la production;
- Monter le dossier de production (note d'intention, plan de financement, devis estimatif technique);
- Monter un plan des dépenses (prendre en compte le plan de travail du tournage, des devis, des prestataires, des locations de matériel, etc.);
- Faire les repérages des locations et des décors intérieurs : trouver les studios, et extérieurs : rues, bars, ...);
- Participer à la mise en place du plan de travail du tournage avec le 1er assistant réalisateur et le valider;
- S'occuper de tout ce qui est «Autorisations» de tournage pour tourner en extérieur (dans une rue par exemple);
- S'occuper des contrats des comédiens, second rôle, figurant et des techniciens;
- Le directeur de production est le raccord entre le réalisateur et le producteur délégué ou le producteur.

Sa fonction

Le directeur de production est un technicien salarié, délégué du producteur ou de la société de production, pour la préparation, le tournage et les finitions d'un film jusqu'à la copie standard.

Il dirige le travail de production dans la réalisation d'un film, d'un téléfilm ou d'une émission télévisée selon les délais et les budgets établis. Pour cela, il définit les besoins en personnel (artistique et technique), constitue l'équipe de production en collaboration avec le réalisateur et le producteur, négocie les rémunérations et les contrats de travail, gère le budget de production et veille à résoudre en cours de production tout problème relatif à l'organisation du travail et du personnel. Il négocie également pour le producteur tous les moyens et matériels techniques en pré production, en production et en postproduction.

Ses collaborateurs directs sont : le coordonnateur de production et le comptable de production, secrétaire de production ainsi que l'assistant réalisateur.

En télévision, ce sont le régisseur général, l'administrateur de production, le secrétaire de production ainsi que l'assistant réalisateur.

Depuis 1986, il existe une Association des Directeurs de Production (ADP).

En Europe et en Amérique du Nord

Son rôle demeurera relativement le même.

DIRECTEUR DE PRODUCTION



Département
PRODUCTION

En résumé

Le rôle du directeur de production est celui du modérateur qui voit au respect des horaires de travail, de l'évolution financière et de l'état des décomptes et au contrôle des rapports journaliers. Le directeur de production va continuellement manœuvrer entre les exigences du réalisateur et les impératifs du producteur. C'est sous sa responsabilité que revient la tâche d'apaiser les conflits et les tensions de la production.

Il pourrait aussi établir le calendrier de réalisation du projet et superviser les travaux de laboratoire : montage, postsynchronisation, mixage, etc.

Postes connexes

Au département de production, ce sont des professions qui répondent relativement aux mêmes objectifs selon l'ampleur de la production (le démarrage, le financement et la gestion du projet).

- Producteur
- Coproducteur
- Producteur délégué
- Producteur exécutif
- Producteur associé
- Comptable de production
- Secrétaire de production